**Pays de la Vallée du Loir**

 **Printemps 2017**

**Appel à candidatures**

**en vue d’une résidence de création-atelier sur le territoire de la Vallée du Loir**

**Contexte**

Considérant que l’éducation artistique et culturelle est une priorité partagée du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l’Éducation Nationale, du Département de la Sarthe et du Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir, une démarche partenariale concernant tous les espaces et temps de vie des enfants et des jeunes a été initiée.

C’est dans cet esprit qu’en 2016, le Pays de la Vallée-du-Loir s’était appuyé sur la culture dans sa démarche de sensibilisation/concertation à la création d’un Schéma de Cohérence Territoriale. Dans ce cadre, il avait notamment mis en œuvre un atelier d’écriture en collaboration avec l’association Loir Littéraire et avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe et la DRAC des Pays de la Loire. Christophe BELLOEIL était ainsi accueilli pour 3 mois sur son territoire.

La démarche souhaitée pour le printemps 2017 s’appuie sur un diagnostic culturel réalisé cette année et s’inscrit dans le cadre du Contrat Local d’Éducation Artistique signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire. Elle doit permettre d’approfondir les actions entamées autour de l’écriture à destination du jeune public.

À cet effet, il est proposé d’accueillir un auteur en Vallée du Loir, en mesure d’accompagner des jeunes du territoire dans la réalisation de nouvelles, avec la perspective d’une édition commune.

**Objectifs de la résidence**

* Inscrire le travail d’un auteur en création en Pays Vallée du Loir
* Permettre à un grand nombre d’enfants d’appréhender une forme de création littéraire et artistique par la pratique de la lecture et de l’écriture
* Inscrire les bibliothèques associées et les acteurs locaux dans un projet culturel de territoire
* Créer du lien entre les établissements scolaires et les bibliothèques
* Contribuer au développement culturel et artistique du territoire
* Favoriser la pratique de la lecture par la rencontre avec un auteur vivant

**Déroulement**

L’auteur séjourne pour une période de 8 semaines au printemps 2017 (soit 40 jours d’intervention à répartir selon les modalités indiquées plus bas) sur le territoire de la vallée du Loir et en particulier dans les communes pressenties pour accueillir les ateliers d’écriture et de lecture, soit Mayet, Le Lude et Château-du-Loir.

Au cours de cette période, l’auteur conduira conjointement un travail d’écriture personnel et une démarche d’ateliers et de rencontres favorisant la réalisation des objectifs formulés ci-dessus. Pour ce faire, il sera amené à rencontrer les partenaires privilégiés sollicités dans le cadre du projet, soit les établissements scolaires des communes concernées (écoles et collèges) et les bibliothèques de ces mêmes communes, ainsi que les professionnels accueillant des enfants et temps périscolaires et extrascolaires.

Au moins une rencontre préalable au lancement de la résidence sera organisée sur le lieu de séjour, permettant la rencontre avec les partenaires et la familiarisation de l’auteur avec son futur lieu d’intervention. Cette rencontre pourra intervenir dès l’automne 2016.

Au cours du séjour, les interventions de l’auteur, tant dans le cadre pédagogique qu’auprès du tout public seront fixés par un calendrier partagé entre les acteurs du projet au moins deux mois avant le lancement effectif des actions.

**Pilotage de la résidence**

Dans le cadre du CLEA, le service culturel du Pays de la Vallée-du-Loir assure la coordination générale du projet, en partenariat avec le Département de la Sarthe et la DRAC Pays de la Loire.

Au cœur du développement du projet, une importance forte est donnée à l’association des partenaires éducatifs et culturels locaux. Ainsi, ces acteurs (bibliothécaires, responsables associatifs, enseignants…) assurent un relais de la résidence sur le territoire. Tous les professionnels associés ont pour mission d’accompagner l’auteur dans sa découverte du territoire et de sa population, favorisant un lien effectif auprès des personnes et publics rencontrés.

**Le projet de création**

Pendant une période de 8 semaines au printemps 2017, le Pays Vallée du Loir accueillera l’auteur. Cette résidence conduira à un travail d’écriture personnel de ce dernier.

L’objectif est d’aboutir à une création littéraire originale qui pourra prendre la forme d’une nouvelle ou d’un texte court voué à paraître au cœur d’un recueil de textes créés avec le public au cours de la résidence.

**Le projet de médiation**

**L’auteur sera amené à réaliser des ateliers d’écriture en milieu scolaire, péri- et extra-scolaire**

Dans chaque commune choisie pour incarner le projet, il est proposé de mener un atelier dans une classe de CM1, CM2, 6ème et/ou un groupe d’enfants accueilli en temps péri- ou extra-scolaire. L’auteur accompagne les élèves dans la réalisation de nouvelles prenant en compte l’observation de leur environnement proche.

Ces ateliers pourront aboutir à la compilation de textes propres à être intégrés dans un recueil collectif de nouvelles diffusé ensuite sur le territoire.

**Rencontres grand public et programmation associée**

La présence de l’auteur sur le territoire se manifeste par l’organisation de rencontres à destination du grand public, en particulier dans les bibliothèques du réseau, dont l’objectif est de faire connaître le travail de résidence en cours et d’associer des acteurs culturels du territoire à une programmation de rencontres originales. Il pourra ainsi être proposé des rencontres croisées dans le cadre du lien avec l’association du Loir littéraire, active localement, des restitutions et expositions des réalisations d’ateliers…

**Période et durée de la résidence**

L’auteur est invité sur une durée totale de 8 semaines à compter du mois de février 2017, et s’étalant jusque juin 2017. Les périodes effectives de résidence seront définies en accord avec l’auteur et les porteurs de projet.

Le projet présenté fait une place importante à la médiation auprès du jeune public. La répartition suivante entre temps de création et temps d’atelier est proposée :

* 40% du temps dédié à la création : travail personnel ou commande d’écriture
* 60% du temps dédié à la médiation : ateliers en classe et rencontres grand public / restitutions

**Modalités financières et conditions d’accueil**

L’auteur percevra une rémunération portant sur le projet d’écriture et les temps de médiation associés selon les conditions suivantes. Le Pays de la Vallée-du-Loir verse à l’auteur la somme de **500 euros net** par semaine de résidence, – soit **4000 euros net** pour 8 semaines. Cette somme est versée sous la forme de droits d’auteur et les paiements s’effectuent en **versements indépendants à échéance de chaque mois d’intervention**, sur présentation par l’auteur d’une facture ad hoc.

Les frais de déplacement du lieu d’habitation de l’auteur au Pays Vallée du Loir sont pris en charge en début et fin de chaque période de résidence sur la base du plein tarif SNCF seconde classe.

Pour les déplacements effectués dans le cadre des obligations liées à la résidence, l’auteur est généralement autonome et fait usage de son véhicule personnel. Ses frais sont pris en charge sur la base suivante : 0.25€/km sur présentation de justificatifs

L’auteur utilise son propre véhicule pour ses déplacements personnels sans remboursement de frais.

Un hébergement est mis à disposition de l’auteur sur le territoire pour la période de résidence. La résidence implique une présence effective de l’auteur pendant les temps de séjour définis.

**Cadre juridique**

La résidence fera l’objet d’une convention signée entre l’auteur et le Pays Vallée du Loir, au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intègre les modalités d’accueil et un calendrier précis des interventions et rencontres, permettant de fixer la répartition entre ateliers et temps d’écriture personnel.

**Candidature**

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de l’ensemble des partenaires. Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivants :

* Pertinence de l’univers créatif de l’auteur en lien avec le projet
* Expérience en matière de médiation
* Publications effectives à compte d’éditeur
* Assurance des disponibilités effectives de l’auteur sur le temps de résidence

À la suite de l’étude des dossiers de candidature, le jury se tiendra **le 03 novembre 2016** dans les locaux du Département de la Sarthe. À cette occasion, au maximum quatre candidats seront rencontrés lors d’un entretien individuel permettant de préciser les objectifs de la résidence et d’échanger sur les motivations et les parcours des auteurs présélectionnés. Une réponse définitive sera rendue à l’issue de ces entretiens dès **le** **10 novembre 2016**.

*Les frais de déplacement avancés par les auteurs retenus pour l’entretien sont pris en charge par les organisateurs sous forme de remboursement sur présentation des justificatifs.*

**Les éléments à fournir pour répondre au présent appel à candidature sont :**

* Un CV complet précisant tant les publications que les expériences de médiation déjà réalisées.
* Une note d’intention précisant les motivations de l’auteur pour participer au projet ainsi qu’un texte formalisant le parcours d’écriture du candidat, son univers créatif, ses préoccupations du moment.
* Un récapitulatif des publications à compte d’éditeur
* Des extraits de textes et références permettant d’éclairer le jury sur l’univers créatif du candidat.

Les auteurs intéressés sont invités à remettre leur proposition au plus tard **le 14 octobre 2016** (délai de rigueur) aux 2 destinataires suivants :

* **la collectivité**, par courrier postal ou courriel

À l’attention d’Alexandre Menard

Pays de la Vallée du Loir

Chargé de Mission Culture, Coopération Leader

Animateur du Conseil de Développement

Rue Anatole Carré – 72 500 VAAS

alexandre.menard@pays-valleeduloir.fr

* **La DRAC**, par courriel seulement

 education-artistique.paysdelaloire@culture.gouv.fr

**Contact projet :**

Alexandre Menard

Tel : 02.43.38.16.73 / 06.84.53.18.35

Courriel : alexandre.menard@pays-valleeduloir.fr